

Livret pédagogique

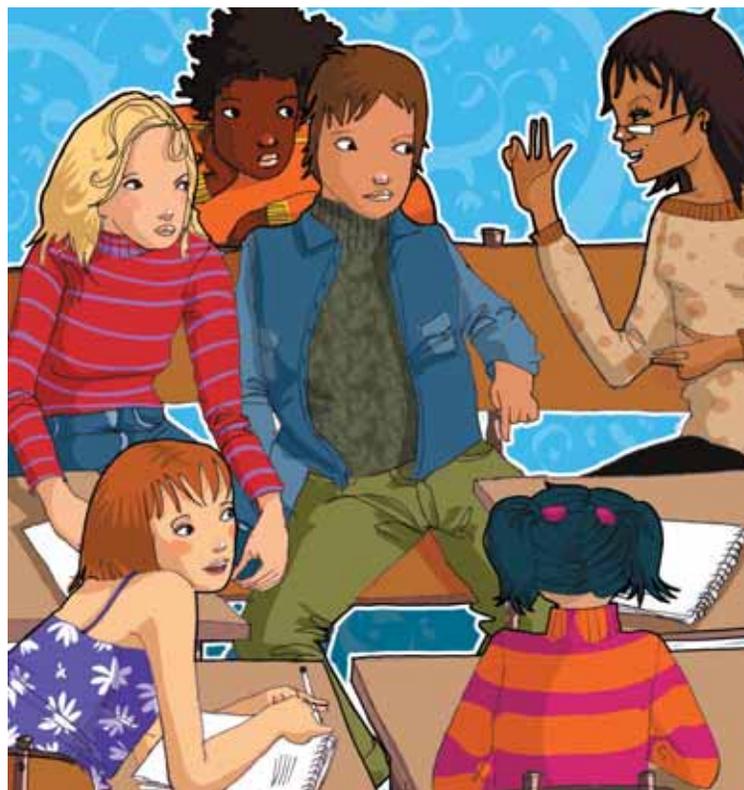
Qui peut utiliser ce coffret ?

Nous avons souhaité lors de la conception de cet outil qu'il soit accessible à tous les adultes exerçant au sein d'un collège :

- enseignants,
- conseillers principaux d'éducation,
- documentalistes,
- infirmières scolaires,
- médecins scolaires,
- surveillants.

Cet outil permet en effet à toute personne de se poser en animateur d'un groupe d'élèves autour des questions de santé qu'il recouvre. Aucune fiche ne relève directement d'une matière enseignée ; aucune ne nécessite de prérequis en termes de connaissances en santé.

La santé, telle qu'elle est ici approchée, n'est pas une thématique réservée à certains enseignants, mais plutôt un aspect à considérer de façon transversale dans le collège, et dont tout le monde peut se saisir.

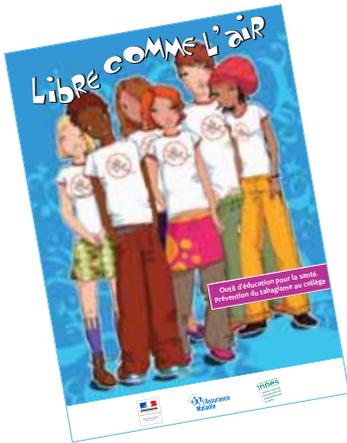


Comment l'utiliser ?

- Il est fortement recommandé, avant de se servir de cet outil avec une classe, de se familiariser avec son approche éducative de la promotion de la santé. Les comités départementaux ou régionaux d'éducation pour la santé et les caisses de l'Assurance Maladie peuvent vous aider à développer cette sensibilisation et peuvent également assurer un accompagnement technique durant l'utilisation du coffret.
- Cet outil peut être utilisé de manière très libre, selon les disponibilités des adultes référents. Il peut être à l'origine de la mise en place d'un projet d'établissement centré sur les dépendances, développé au niveau de l'ensemble du collège, regroupant plusieurs activités et s'échelonnant sur une année scolaire.
- Il peut être utilisé de façon plus ponctuelle avec une seule classe pour approfondir un thème proposé. Néanmoins, dans une perspective d'éducation pour la santé, on privilégiera des actions sur le long terme.
- Chacune des fiches descriptives précise la durée approximative nécessaire à la réalisation de l'activité afin d'aider l'animateur dans son choix.
- Les sept fiches sont indépendantes et peuvent être utilisées isolément selon l'intérêt de l'animateur.

Coffret d'éducation pour la santé. Prévention du tabagisme au collège.

Plusieurs outils



Les affichettes d'information

Elles doivent permettre de communiquer autour de l'action au sein du collège. Elles pourront ainsi favoriser des discussions, des échanges et permettre la mise en place de passerelles, de relais entre plusieurs classes.

Nous préconisons qu'elles soient apposées de manière privilégiée dans le Centre de documentation et d'information et dans la salle des professeurs.

Les sept fiches d'animation

Chaque fiche reprend un thème qui se décline en objectifs thématiques et pédagogiques. Les premiers sont rédigés sous forme de compétences (« être capable de... ») en référence à la population cible, les jeunes. Les seconds sont rédigés sous forme de production (« avoir réalisé... ») en référence au résultat de l'activité à mener. Les sept fiches permettent de traiter des principaux déterminants psychologiques et environnementaux des phénomènes de dépendance. Elles proposent et valorisent des alternatives.

La fiche n°1 traite du tabac et de la relation aux autres.
« *Moi, ma bande et les autres* »

La fiche n°5 aborde la question des représentations sociales liées au tabac.
« *Le fumeur, il assure ?* »

La fiche n°2 traite de la liberté individuelle et des dépendances.
« *Assume tes choix !* »

La fiche n°6 traite du tabac et des questions liées à l'environnement.
« *Respirer dans un environnement sain* »

La fiche n°3 traite du tabac et du rapport à la loi et à la citoyenneté.
« *Citoyen, à tes marques !* »

La fiche n°7 traite de la valorisation du souffle.
« *Avoir du souffle pour s'éclater !* »

La fiche n°4 traite du lien entre le tabac et l'argent.
« *Des sous pour faire ce qu'il te plaît !* »



Cette charte traduit une volonté de fonder notre approche éducative sur la participation active des jeunes aux activités proposées. Elle se construit à partir et au fur et à mesure des débats et des rencontres organisées dans le cadre des activités proposées. C'est donc un objet évolutif. Plusieurs fiches introduisent à l'issue de l'activité, un travail de synthèse des échanges, afin d'établir des recommandations et de les introduire dans la charte. Cet outil ne prétend en aucune façon prévaloir sur le règlement intérieur en vigueur au sein du collège. Il peut être complémentaire à celui-ci et notamment traiter de questions non prises en compte. Il constitue aussi une autre manière d'aborder la question des civilités auprès des jeunes : cela peut entraîner un meilleur respect du règlement intérieur.

La charte des civilités

Le CD-Rom PC-Mac

Support interactif et modulable, ce CD-Rom PC-Mac permet un large éventail d'utilisation (accès à des sites Internet, impression de documents...).



Les brochures destinées aux élèves

La planche de 14 cartes de mise en situation

Les 14 cartes présentent des saynètes à jouer par les élèves dans le cadre de certaines fiches d'animation.

1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14		

Plusieurs objectifs

Les sept fiches d'animation

Chaque fiche est structurée de la même manière :

I - Objectifs

Un maximum de quatre à cinq objectifs pédagogiques et thématiques sont visés par fiche.

II - Activités

- Objectifs : les objectifs opérationnels par activité sont aussi déclinés.
- Durée : à titre indicatif, le temps nécessaire à la réalisation des différentes étapes de l'activité est notifié.
- Matériel : il est précisé si l'activité nécessite un matériel particulier.
- Consignes : le déroulement de l'activité est présenté étape par étape. Les règles, consignes et recommandations que l'animateur doit formuler sont indiquées.

III - Prolongements possibles

Cette partie propose des pistes pour poursuivre et approfondir la réflexion avec les jeunes.

IV - « Pour en savoir plus... »

Cette rubrique n'est pas présente sur toutes les fiches. Elle indique des liens vers des sites Internet pour plus d'informations sur le thème traité et/ou des outils d'intervention complémentaires. L'animateur pourra trouver d'autres données en consultant le CD-Rom et la partie « Pour en savoir plus » du livret pédagogique.

V - Évaluation

La dernière page de chaque fiche introduit (sous la forme d'un tableau à trois colonnes, pratique et rapide d'utilisation pour l'animateur) un outil de suivi et d'évaluation du travail réalisé avec les élèves.

Cet outil permettra à l'animateur de mesurer le degré d'adéquation obtenu, à la fin de l'application de chaque fiche, entre les objectifs initiaux et les résultats effectivement obtenus dans le groupe d'élèves.

La charte des civilités

Elle a deux fonctions au sein du coffret :

- 1) Elle va participer à la régulation de la vie quotidienne au sein de la classe. En effet, elle est le résultat d'un travail d'échanges mené avec les jeunes autour des règles qui sont nécessaires à la bonne marche de la vie en collectivité, dans l'enceinte et à l'extérieur de l'établissement. Le postulat de départ qui sous-tend ce type d'action est que les jeunes, auteurs de ces règles de vie, seront plus enclins à les respecter. Cette charte sera reconnue et légitime à leurs yeux.

- 2) Elle est ensuite conçue comme un véritable outil d'évaluation pour l'animateur, puisqu'elle va être un indicateur des effets de l'animation auprès des jeunes. C'est une véritable grille d'évaluation qui lui permettra de repérer les positionnements des jeunes et leur évolution par rapport aux thèmes traités. Un support type de rédaction de la charte est accessible sur le CD-Rom. On l'imprime en format A4 sur du papier plus ou moins épais. Cette formule permet une utilisation plus souple de l'outil (reproductible, modifiable...) et aboutit à la rédaction d'un objet collectif beaucoup plus finalisé (traitement de texte).

Le CD-Rom

On y trouvera 3 grands dossiers :

- Un dossier « Duplication des éléments de la mallette » (fiches d'activité, charte des civilités, grille d'analyse de la fiche n°2).
- Un dossier « Éléments de compréhension » (cadre réglementaire, rôle de l'Inpes et loi tabac, économie du tabac, statistiques jeunes et tabac, qualité de l'air, stratégies de communication).
- Un dossier « Repères » (introduction, organismes ressources, bibliographie et sites Internet).

Brochures

Ludiques, interactives et attrayantes, les brochures destinées aux élèves répondent à un double objectif :

- Personnelles, confidentielles et ne faisant pas l'objet d'une évaluation au collège, elles constituent un support qui permet de prolonger individuellement et plus librement la réflexion de l'adolescent sur les thèmes déjà abordés au collège à travers le coffret. Vous veillerez donc à ne pas distribuer les brochures avant d'avoir initié au moins partiellement les activités proposées dans ce coffret, car hors de leur contexte, elles deviendraient moins pertinentes.
- Elles permettront également aux élèves de porter les interrogations et les discussions développées au sein du collège dans d'autres lieux et de favoriser les échanges du jeune avec ses pairs, sa famille et, s'il en ressent le besoin, des professionnels à même de l'orienter. Il est donc probable que le jeune soit encouragé à vous solliciter s'il ne l'avait pas déjà fait. Ces brochures peuvent être commandées auprès de l'Inpes indépendamment de l'outil.

Une méthodologie

Nous souhaitons aborder de manière succincte des éléments de méthodologie transversaux pour la réalisation et le suivi des activités.

Techniques d'animation des jeux de rôles et des débats

- Ces techniques d'animation permettent la libre expression de chacun et sont donc très enrichissantes. Il est nécessaire, afin que cette libre parole soit accessible à tous, et que le débat se déroule dans un climat de sécurité, que les "règles du jeu" soient fixées dès le départ.
 - Afin de faciliter les échanges, on installe la salle de façon à ce que tout le monde puisse voir la personne qui parle, quelle que soit sa place.
 - Le débat commence et se termine à une heure précise ; il a toujours à peu près la même durée.
 - Ces moments d'échanges entre les élèves ne sont jamais notés, et ils ne sont jamais présentés comme une sanction ou une récompense.
 - Chacun a le droit de prendre la parole : si cela semble compliqué, on demande à un ou plusieurs élèves de gérer ces tours de parole. Inversement, chacun a aussi le droit de garder le silence.
 - Chacun doit respecter la parole de l'autre : on ne se coupe pas la parole, on ne commente pas ce que dit l'autre avant qu'il ait fini.
 - Chacun doit veiller lors de sa prise de parole à ne pas être trop long.
 - Chaque parole a le même poids, la même valeur : lors de la synthèse, tous les arguments doivent être repris.
 - Ce qui est dit pendant le débat ne doit pas être répété à l'extérieur, ni par l'animateur ni par un élève, sans l'accord explicite du jeune.
- L'attitude de l'animateur doit reposer sur :
 - sa capacité d'écoute pour reformuler et synthétiser,
 - son absence de jugement de valeurs,
 - son respect de la confidentialité.
- Il est important d'expliquer ces règles aux adolescents et de les rappeler régulièrement. On n'oubliera pas, à la fin du débat, de remercier les élèves qui ont bien voulu faire part de leur expérience.
- Les quelques conseils ci-dessus sont destinés à vous aider à réaliser ces activités. Toutefois, si vous ne vous sentez pas tout à fait prêt, n'hésitez pas à faire appel à un autre professionnel de l'établissement ou à une personne extérieure ¹.

L'évaluation des activités

En termes d'évaluation, nous pouvons distinguer deux niveaux.

- **L'évaluation du processus** : elle permet de rendre compte du déroulement de l'activité en référence au projet initial prévu. Il s'agit par exemple de poser les questions suivantes : Tout s'est-il passé comme je l'avais prévu ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Quelles ont été au contraire les éléments qui ont facilité le déroulement de l'opération ?
- **L'évaluation des résultats** : elle permet de repérer l'impact de l'action auprès de la population destinataire et donc de voir si les objectifs de départ ont été atteints. La grille proposée à la dernière page de chaque fiche permet ce type d'évaluation. Le temps passé sur cette phase de bilan à l'issue d'une activité peut sembler rébarbatif, voire inutile. Pourtant, l'analyse des résultats obtenus permettra d'une part à l'animateur de tirer des enseignements des actions passées et, d'autre part, de mieux valoriser et communiquer autour des résultats.



Communication et valorisation des actions

Il est important de faire connaître ses actions aux autres (au sein du collège, dans la ville, dans le département...) par des moyens de communication divers (journal du collège, presse locale, réseau de l'Éducation nationale...). Cela permet un prolongement de l'action souvent enrichissant et constitue une source de valorisation pour les jeunes qui ont participé au projet.

Des échanges entre des personnes ayant mené des expériences différentes peuvent ainsi s'organiser et engendrer de futures collaborations.

Des ressources

Malgré des efforts de synthèse, les éléments d'information fournis à travers les différents documents du coffret peuvent paraître insuffisants. Les 3 dossiers contenus dans le CD-Rom permettent de compléter l'information.

Afin d'obtenir les coordonnées d'organismes locaux et nationaux susceptibles de vous aider à monter un projet de prévention, référez-vous à la page intérieure du coffret ainsi qu'au CD-Rom (dossier « organismes Ressources ». Nombre de ces organismes peuvent vous fournir des documents à diffuser et effectuer des recherches documentaires.

¹ Pour vous informer et vous documenter, référez-vous à la page intérieure du coffret ainsi qu'au CD-Rom (dossier « Organismes ressources »).

Cadre réglementaire de l'Éducation nationale

Le coffret pédagogique « Libre comme l'air » peut être notamment utilisé dans le cadre d'actions d'éducation à la santé¹ inscrites dans les projets d'école ou d'établissement, dans les activités des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ou encore des « Rencontres éducatives sur la santé » au collège. Par ailleurs, la place de l'éducation à la santé en milieu scolaire a été réaffirmée par la signature d'une convention de partenariat pluriannuelle entre la DGESCO et l'Inpes.

La cohérence éducative de l'éducation à la santé par rapport au projet d'établissement

L'éducation à la santé doit trouver pleinement sa place dans le projet d'école ou d'établissement, instrument privilégié de la prise en compte cohérente de la santé dans l'enseignement et la vie scolaire.

- Il inclut le choix de priorités et de projets d'activités marquant l'originalité et la singularité de l'établissement dans le cadre des orientations nationales ;
- au collège, il fixe l'organisation des rencontres éducatives sur la santé ;
- il ménage la cohérence et la progressivité de l'ensemble des activités d'enseignement et hors enseignement, et garantit la complémentarité des interventions des membres de la communauté éducative ;
- il organise les partenariats utiles, impliquant les collectivités locales, les organismes ou associations compétents pour l'éducation à la santé, les experts, et prévoit, le cas échéant, les interventions de personnes ou d'organismes extérieurs qui peuvent être sollicités dans le respect des procédures d'agrément en vigueur (décret n°92-1200 du 6 novembre 1992).

Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

- Les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté ont été instaurés par la circulaire du 1^{er} juillet 1998.
- Le financement des actions initiées dans ce cadre provient des fonds propres de l'établissement et de crédits accordés par le rectorat.
- Les missions se déclinent en six axes :
 - contribuer à la mise en place de l'éducation citoyenne dans l'école en rendant l'élève responsable, autonome et acteur de prévention ;
 - organiser la prévention des dépendances, des conduites à risques et de la violence dans le cadre du projet d'établissement en privilégiant les actions d'éducation pour la santé ;

- assurer le suivi des jeunes dans et hors l'école : le CESC permet aux membres de la communauté éducative de prendre en charge les problèmes en concertation, de faire appel aux compétences de personnels spécialisés en interne (médecins, infirmiers, assistants sociaux) ou à des relais extérieurs ;
- venir en aide aux élèves manifestant des signes inquiétants de mal être : usage de produits licites ou illicites, absentéisme, désinvestissement scolaire, repli sur soi, conduites suicidaires ;
- renforcer les liens avec les familles ;
- apporter un appui aux acteurs de la lutte contre l'exclusion en renforçant les liens entre l'établissement, les parents les plus en difficulté et les autres partenaires concernés.

■ Le partenariat

Le CESC est un dispositif fédérateur qui permet d'associer l'ensemble de la communauté éducative ainsi que les partenaires extérieurs autour d'un projet.

■ Voir les informations en ligne du portail nationale des professionnels de l'éducation sur le CESC (site du ministère de l'éducation nationale) :

<http://eduscol.education.fr/cid46871/le-cesc-sa-composition-ses-missions.html>

■ Voir la fiche en ligne sur le CESC « G2.1 - Le CESC : un outil au service des acteurs de l'éducation à la santé » dans l'outil de formation Profédus (pour « Promouvoir la formation des enseignants en éducation à la santé », il offre un ensemble de ressources au service de la formation des étudiants en formation initiale (masters) comme des enseignants en activité).

<http://www.inpes.sante.fr/professionnels-education/pdf/G2.1.pdf>

Les circulaires à votre disposition

- Circulaire n°2006-197 du 30 novembre 2006 relative au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
- Circulaire n°2011-216 du 2 décembre 2011 relative à la politique éducative de santé dans les territoires académiques.
- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république (juin 2013).

¹ Dans les textes, on rencontre tantôt l'expression « éducation à la santé », tantôt l'expression « éducation pour la santé ». La seconde formule se réfère explicitement à la définition de la santé décrite par l'OMS en 1946 : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité. » Il s'agit d'un concept global et dynamique vers lequel un individu tend. « L'éducation à la santé », qui conçoit plutôt la santé comme un état à atteindre, est construite par analogie avec d'autres expressions (« éducation à la citoyenneté », « éducation à l'environnement »...) : elle insiste davantage sur la dimension éducative. Les textes qui émanent de l'Éducation nationale emploient plus volontiers cette formule.

Pour monter un projet

- Les pôles régionaux de compétences en éducation pour la santé (EPS) et promotion de la santé (PS) sont des plateformes ressources qui fédèrent les compétences et ressources en EPS/PS présentes en région. Ils sont soutenus financièrement par l'Inpes. Il en existe 27, un par région et un à Mayotte.

Les pôles ont notamment pour objectif le développement de l'EPS/PS en région et l'amélioration de la qualité des programmes et des actions mises en place localement. Les pôles sont :

Des centres de ressources qui détiennent des bases de données

Des lieux d'appui aux acteurs régionaux via les services qu'ils proposent.

Des espaces d'échanges de pratiques qui favorisent et facilitent l'échange et le partage d'expériences sur les questions d'éducation pour la santé et promotion de la santé entre professionnels intersectoriels (santé, social, éducation, médico-social, etc.).

Des lieux d'appui aux agences régionales de santé (ARS) pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé régionales.

Pour en savoir plus :

<http://www.inpes.sante.fr/espace-reseau/poles-regionaux.asp>

- Les instances régionales d'éducation pour la santé (Ireps), créées en 2010, ont remplacé les Comités d'éducation pour la santé. Ces instances sont rattachées au réseau de la Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé (FNES), elles fédèrent ou fusionnent les 117 acteurs historiques de ce réseau (Cres, Cores, Fraes, Codes, Ades,...).

Leur mission est de développer des activités de formation, de soutien méthodologique, de documentation et de communication dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé au niveau régional. Les Ireps peuvent aussi développer des interventions sur des thématiques ou des territoires spécifiques.

Les coordonnées des Ireps sont en ligne sur le site de l'Inpes :

http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/comites/reseau/recherche_com.asp

- Les Agences régionales de santé (ARS) sont en charge de la déclinaison et de la mise en œuvre régionale de la politique nationale de santé dans les domaines des soins, de l'offre médico-sociale, de la veille et de la sécurité sanitaire, ainsi que de la prévention.

Les ARS regroupent en leur sein plusieurs missions exercées avant 2010 par les ARH, les directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales (Drass et Ddass), les Urcam, les groupements régionaux de santé publique (GRSP), les missions régionales de santé, ainsi que le pôle sanitaire des Caisses régionales d'Assurance maladie (Cram). Définissant l'organisation des services dans le champ de la prévention, le schéma régional de prévention (SRP) s'inscrit dans le Projet régional de santé (PRS) définissant la stratégie d'une ARS pour 5 ans. Pour connaître les priorités régionales de prévention, n'hésitez pas à consulter ces schémas disponibles sur le site de votre ARS.

Pour en savoir plus sur les ARS en général :

<http://www.ars.sante.fr/portail.0.html>

Pour vous informer et vous documenter, référez-vous à la page intérieure du coffret ainsi qu'au CD-Rom (dossier « Organismes ressources »).

- Les 101 Caisses Primaires d'Assurances Maladie (CPAM) en France métropolitaine et les 5 Caisses de Sécurité Sociale dans les départements d'outre-mer exercent un rôle de prévention, notamment en matière de tabagisme.

Elles exercent un rôle de prévention, notamment en matière de tabagisme.

Les coordonnées, horaires et liens Internet (lorsqu'ils existent) sont en ligne sur le site de l'Assurance Maladie : <http://www.ameli.fr> (rubrique « L'Assurance maladie dans votre département »).

- Les espaces santé jeunes (ESJ) sont des lieux de proximité anonymes et gratuits ouverts aux adolescents et aux jeunes de 11 à 25 ans. Leur mission principale est une mission de prévention de la santé globale au sens de l'OMS (état de bien-être physique, mental et social). Ce sont des lieux d'Accueil, d'Ecoute, de Prévention et d'Orientation.

Pour en savoir plus :

<http://www.fesj.org/-Cartographie-nationale->

- Le Dispositif d'Appui Drogues et Dépendances est un outil au service des acteurs qui participent à la mise en œuvre de la politique interministérielle : Les chefs de projets départementaux « drogues et dépendances », élus, responsables et techniciens des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités territoriales, professionnels des secteurs éducatifs, sociaux, de la santé et de la sécurité publique. Son champ de compétence recouvre les drogues licites et illicites sur les trois volets du plan gouvernemental : prévention, soin, application de la loi et lutte contre le trafic. Ses missions, définies par un cahier des charges national, sont :

- Le soutien technique aux décideurs pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des plans départementaux de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool.

- Le conseil méthodologique et la formation des professionnels.

- L'observation des consommations, des actions.

- L'information.

- Les 103 comités locaux de la Ligue contre le cancer

Chaque comité départemental comprend des structures d'information, de soutien et de coordination indispensables à ceux qui luttent contre le cancer et ceux qui le vivent au quotidien.

Coordonnées et horaires en ligne sur la page d'accueil du site de la Ligue : <http://www.ligue-cancer.asso.fr/>

Pour en savoir plus :

<http://www.ligue-cancer.net/carte>

- Les comités départementaux ou régionaux contre les maladies respiratoires au sein de la fondation du souffle

Ils ont pour missions de prévenir et éduquer ; informer et former ; aider les malades.

Pour en savoir plus :

<http://lesouffle.org/nos-comites>